

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 23 JUIN 2014

fixant la liste des candidats admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2014

La garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 19 février 2008 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements des techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2014 fixant la composition du jury de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2014 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2014 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2014 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2014 fixant la liste des candidats admis à participer aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2014 ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2014 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite des concours externe et interne de techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2014 ;

Vu le procès verbal de délibération du jury en date du 19 juin 2014.

ARRÊTE

Article 1

sont déclarés admis, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LP1	PARIS	100007	Monsieur	DARRAS	Benoit
LP2	LILLE	100052	Monsieur	POURCELET	Thierry

- Spécialités liées aux métiers de l'informatique

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LP1	OUTRE-MER	100207	Monsieur	WYSOCKI	Laurent
LP2	RENNES	100011	Monsieur	BORNES	Laurent

Article 2

Sont inscrits sur la liste complémentaire, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LC1	LILLE	100204	Monsieur	MONTOIS	Jacques
LC2	TOULOUSE	100192	Monsieur	CLERGUE	Jérôme

Article 3

sont déclarés admis, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LP1	LYON	100104	Monsieur	ROTAT	Emmanuel

- Spécialités liées aux métiers de l'informatique

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LP1	LYON	100033	Monsieur	SCHILTZ	Jonathan

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective :

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LP1	MARSEILLE	100060	Monsieur	PERANDUS	Jean-Claude

Article 4

Sont inscrits sur la liste complémentaire, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LC1	BORDEAUX	100013	Monsieur	HUBERT	Fabrice

- Spécialités liées aux métiers de l'informatique

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LC1	DIJON	100012	Monsieur	MOLLE	Didier
LC2	STRASBOURG	100035	Monsieur	JACQUET	Yannick

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective :

CLT	DISP	N° DOSSIER	CIVILITE	NOM	PRENOM
LC1	BORDEAUX	100004	Monsieur	GIBERT	Dominique
LC2	LILLE	100006	Monsieur	FOULON	Franck

Article 5

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **23 JUILLET 2014**

La garde des sceaux, ministre de la justice

Par délégué,

La chef du bureau
des métiers, du recrutement et de la formation (RH7)

Line CASANOVA

